RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS

de publication d'un arrêté portant sur des modifications temporaires au cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée Crémant du Jura.

Les dispositions de l'arrêté du 3 octobre 2023, portant modification temporaire au cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée Crémant du Jura ont été publiées au *Journal officiel* de la République Française le 7 octobre 2023 (AGRT2324723A).